

fut expédié par des ports canadiens et 15½ p. 100 seulement par des ports des Etats-Unis. C'est un changement très prononcé. Je ne citerai pas les chiffres de toutes les années, mais je dirai que la suppression de la préférence de six cents sur le blé canadien nuira certainement à ces ports. Y a-t-il des personnes qui oseront soutenir le contraire? je ne le crois pas.

Monsieur l'Orateur, le jour même où le traité fut signé, on disait à New-York que l'enlèvement de cette préférence de six cents sur le blé permettrait aux ports des Etats-Unis de reprendre le commerce perdu. Dow, Jones and Company, une des agences de nouvelles financières les mieux connues aux Etats-Unis et dans tout l'univers, prononçait ces paroles que citait l'*Ottawa Journal* du 17 novembre, en prédisant le résultant qu'aurait la suppression de ce droit préférentiel de six cents:

Le résultat de cette préférence, qui est appliquée depuis la signature des accords commerciaux entre les membres du commonwealth en 1932, a été de détourner la plus grande partie du grain canadien des ports des Etats-Unis vers les ports de Montréal, Saint-Jean et Halifax.

L'agence déclare que ce changement "fera recouvrer aux ports américains de l'Atlantique une bonne partie du commerce d'exportation des céréales".

Et c'est ce qui se produit. Je le répète, monsieur l'Orateur, on s'est vanté à Washington, le jour même de la signature du traité, que le commerce des ports américains s'améliorerait à cause de la suppression de cette préférence de six cents sur le blé canadien. Nous perdons en plus le marché protégé que nous assurait l'acheteur de blé anglais, de beaucoup le plus important acheteur de blé au monde.

Nous avons aussi à subir des pertes sur d'autres denrées. La préférence accordée sur les fruits en est un exemple. Le ministre du Revenu national (l'hon. M. Ilsley) a éprouvé quelque inquiétude de temps à autre quant aux conséquences ultimes de l'accord pour la vallée d'Annapolis dont les pommes sont visées. Nous avons perdu environ la moitié de la préférence dont nous jouissions sur les pommes. Nous sommes également atteints en ce qui touche les poires, le miel et le saumon congelé. En d'autres termes, quoi qu'on en puisse dire par ailleurs, il est indéniable que le traité sonne le glas du régime de préférence dont s'inspirait jusqu'ici notre commerce avec la Grande-Bretagne.

J'ai sous la main une publication commerciale américaine, *Business Week*, dont l'édition du 26 novembre contient la déclaration suivante:

L'accord avec la Grande-Bretagne a plus d'importance au point de vue diplomatique, [L'hon. M. Manion.]

mais c'est dans l'accord avec le Canada que l'on trouve les concessions commerciales les plus considérables. Les deux nouveaux accords, alors qu'ils n'abolissent pas entièrement le régime de préférence impériale établi à Ottawa en 1932, constituent le premier pas important vers sa disparition.

Ce commentaire, paru dans ce journal de commerce des Etats-Unis publié à New-York, exprime l'opinion américaine sur l'accord, et je répète qu'en disloquant le régime nous brisons nos relations avec le plus grand marché du monde. Et pourquoi abandonnons-nous ce marché? Nous l'abandonnons pour le marché le plus incertain et le plus irrégulier au monde, le marché des Etats-Unis. Aucun marché ne nous a donné moins de garanties de stabilité que le marché américain. Il suffit de se reporter à l'histoire de nos relations commerciales avec ce pays.

En 1922, les Etats-Unis ont adopté le tarif Fordney-McCumber qui portait un rude coup à nos exportations sur le marché américain. Dans l'année antérieure à l'établissement de ce tarif, c'est-à-dire en 1921, les Etats-Unis exportaient chez nous environ \$2 de produits contre tout dollar de produits que nous leur vendions, et malgré cette différence, ils ont adopté le tarif Fordney-McCumber l'année suivante. En 1921, nous avons importé d'eux pour 856 millions de dollars de produits et nous leur en avons exporté pour 542 millions de dollars, soit pour nous une balance défavorable de 314 millions de dollars. Ils ont haussé leur tarif douanier contre nous à l'époque où les honorables représentants d'en face étaient au pouvoir, les honorables représentants qui constituent aujourd'hui le cabinet. Prenez aussi le tarif Hawley-Smoot. Il était dirigé contre le monde entier, il est vrai, mais n'empêche qu'il lésait fort nos intérêts, comme l'indiquent les statistiques du commerce. Je n'ai pas l'intention de donner tous les chiffres. La comparaison était pour ainsi dire la même et elle accusait une balance défavorable de 364 millions de dollars pour le Canada, c'est-à-dire que la somme des achats des Américains chez nous était inférieure de 364 millions de dollars à la somme de nos achats chez eux. Et cependant ils ont établi le tarif Hawley-Smoot qui élevait les droits de douane contre nous.

Une VOIX: Cela leur a-t-il assuré la prospérité?

L'hon. M. MANION: Ce n'est pas la question. Mon honorable ami ne me fera pas perdre le fil de mon argumentation. La chose ne nous a certes pas rendus plus prospères. Quelqu'un prétendra-t-il qu'un pays de 125 ou 130 millions d'âmes qu'irrite apparemment l'importation de produits canadiens, même quand elle ne représente que la moitié de ses exportations chez nous, au point de lui